

Objet : Marché de travaux – REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DE LA DECHETERIE SUR LA COMMUNE DE VINCA – LOTS 1, 2 ET 4

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU l'article L 2123-1 du Code de la Commande Publique ;

VU les propositions reçues suite à la consultation en procédure adaptée réalisée le 12 décembre 2023 pour les Travaux de REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DE LA DECHETERIE SUR LA COMMUNE DE VINCA (AAPC publié dans l'Indépendant et sur le profil acheteur AWS) ;

VU le classement sans suite pour motif d'intérêt général du lot 03, une procédure a été relancé et il sera attribué ultérieurement ;

VU l'analyse des offres et les négociations, réalisées conformément au règlement de la consultation;

Considérant qu'il convient de notifier le marché ;

**DÉCIDE**

**Article 1 :** De confier les travaux des lots 1, 2 et 4, objets de la consultation ci-dessus mentionnée aux entreprises suivantes :

LOTS	DÉSIGNATION	ENTREPRISE	Montant € HT
LOT 01	Voiries et Réseaux Divers	GUINTOLI	337 366,05 €
LOT 02	Génie-Civil	FARINES TP	90 000,00 €
LOT 04	Hangar	COMERO	58 995,00 €
TOTAL	**	**	486 361,05 €

**Article 2 :** Dit que les dépenses seront inscrites et imputées au budget de l'exercice correspondant.

**Article 3 :** Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 08/03/2024

Le Président,  
Jean Louis JALLAT.

